

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Contrat effectué par :

Date : __/__/____

1- COORDONNEES DE L'ABONNE

M. Mme Mlle Né(e) le :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél : Courriel :

2- PIECES A FOURNIR AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

Formulaire d'abonnement dûment daté et signé	Deux photos d'identité
Mandat de prélèvement	Justificatif de domicile
R.I.B. (BIC + IBAN)	Certificat de non contre-indication à la pratique du sport pour les abonnements comprenant une activité de fitness.

Un exemplaire des conditions générales de vente est remis à l'abonné (cf verso).

3- FORMULES, TARIFS ET REGLEMENT

Je m'abonne à la formule :

PASS FORME pour un montant de :

- 30 € TTC par mois avec engagement de 12 mois
 - 35 € TTC par mois sans engagement
- Ce PASS comprend l'accès illimité à l'espace bien-être et cardio.

PASS FITNESS pour un montant de :

- 40 € TTC par mois avec engagement de 12 mois
 - 45 € TTC par mois sans engagement
- Ce PASS comprend l'accès illimité à l'espace bien-être, cardio et aux cours de fitness classiques

PASS FITNESS + pour un montant de :

- 50 € TTC par mois avec engagement de 12 mois
 - 55 € TTC par mois sans engagement
- Ce PASS comprend l'accès illimité à l'espace bien-être, cardio et aux cours de fitness dont TRX, RPM et Yoga

Votre prélèvement mensuel sera de€

Les frais d'adhésion (40 €) et le mois en cours sont payables le jour de l'inscription.

Mois en cours

Pour une inscription souscrite entre le 1^{er} et le 14 du mois = mois plein.

Pour une inscription souscrite entre le 15 et le 31 = ½ mois.

En cochant cette case, l'abonné accepte de recevoir des sollicitations commerciales du groupe Vert Marine et de ses partenaires.

4- VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Fait à Dourdan,

Date :

Signature :

1- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le centre aqualudique HUDOLIA, 70, avenue de Paris, 91410 Dourdan lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie¹ et selon un prix indiqué au recto.

2- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le centre aqualudique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs² spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le centre aqualudique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le centre aqualudique fournit une carte d'accès³ à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

3- DUREE ET PRIX

L'abonnement avec engagement de 12 mois est conclu pour une période ferme de 12 mois puis d'un mois renouvelable par tacite reconduction tous les mois au-delà des 12 mois. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à son abonnement au bout de 12 mois et à tout moment au-delà de cet engagement moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au centre aqualudique.

L'abonnement sans engagement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au centre aqualudique.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le centre aqualudique à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le centre aqualudique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 3 €.

4- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance le 5 de chaque mois⁴.

6- SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au centre aqualudique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le centre aqualudique, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7- RESILIATION

7.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

Pour l'abonnement sans engagement et l'abonnement avec engagement au-delà de la période de 12 mois, l'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au centre aqualudique. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le centre aqualudique. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement avec engagement pourra être résilié à la demande de l'Abonné pendant la période 12 mois par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cas suivants sur présentation obligatoire d'un justificatif :

- pour cause de maladie interdisant la pratique du sport,
- pour cause de déménagement pour mutation professionnelle,
- pour cause de licenciement.

La demande de résiliation devra être effectuée dans un délai de 15 jours suivants la survenance d'un des cas énoncés ci-dessus.

Si l'abonné respecte l'intégralité des conditions énoncées ci-avant, le centre aqualudique procédera au remboursement de son abonnement annuel au prorata temporis.

7.2- Résiliation à l'initiative du centre aqualudique

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le centre aqualudique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le centre aqualudique immédiatement après constat par deux membres du personnel du centre aqualudique ou par un membre du personnel du centre aqualudique et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du centre aqualudique entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le centre aqualudique :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

Le centre aqualudique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE

Le centre aqualudique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive dès avant la 1ère séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans.

Le centre aqualudique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

9- ASSURANCES

Le centre aqualudique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du centre aqualudique ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut pas y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé ou à code et prévus à cet effet.

10- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 91410. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

¹ Cf formulaire d'abonnement

² Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

³ La carte d'accès contient diverses informations que le centre aqualudique pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l'article 10 des présentes.

⁴ Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.